

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS274

présenté par
M. Decool

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« notamment en supprimant les entraves à l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de supprimer les entraves à l'emploi pour les seniors, en instaurant par exemple plus de souplesse pour les temps partiels ou les CDD, afin de pouvoir mieux conjuguer vie professionnelle et retraite.